

Le saviez-vous?

- Chaque année, le PPO (le Médiateur pour les prisons et la probation) traite des milliers de **plaintes, y compris celles des détenus d'immigration**.
- En réponse à ces plaintes, le PPO a adressé près d'un millier de **recommandations auprès de prisons et de centres de rétention d'immigration** depuis l'année dernière.
- Les résultats de nos enquêtes ont contribué à l'amélioration de la détention d'immigration **en matière de justice et de sécurité** pour les détenus, sur l'ensemble du pays.

"J'ai la chance, comme bien sûr beaucoup d'autres détenus, d'avoir un organisme indépendant auquel je peux m'adresser pour obtenir de l'aide. Merci."

*Plaignant A,
Prison de Northumberland*

La vérité sur le PPO

- Nous ne travaillons ni pour le Ministère de l'Intérieur, ni pour le Service exécutif de l'Immigration. Le PPO est **complètement indépendant**.
- Les plaintes que vous nous adressez **ne seront pas lues par le IRC (centre de rétention d'immigration)**, et ne seront pas utilisées contre vous.
- Chaque année, nous recevons des milliers de plaintes. **Il est SUR que nous recevrons la vôtre**.
- Si nous partageons votre point de vue, il est possible que vous receviez **des excuses ; que vous soyez dédommagé ; qu'il y ait même un changement dans la manière d'opérer du centre**.
- Notre objectif est de répondre à votre plainte **dans les 10 jours** qui suivent la réception de votre lettre.

OK, donc quel peut être l'objet de ma plainte?

Sur quoi peut porter votre plainte ?

Votre plainte auprès du PPO peut porter sur toutes sortes de problèmes – sur la manière dont vous traitez le personnel pénitencier ou si vos biens ont été perdus.

Néanmoins, il nous est impossible d'enquêter sur certaines choses :

- Votre cas d'immigration.
- Les plaintes concernant les soins médicaux.
- En règle générale, si plus de 3 mois se sont écoulés depuis la décision finale du centre de rétention d'immigration concernant votre plainte initiale.
- La plainte doit porter sur votre situation, et non celle de quelqu'un d'autre.

Comment porter plainte

Comment donc porter plainte auprès du PPO ?

Veillez à suivre ces **trois simples étapes**. Sans cela, l'enquête sera impossible.

- 1** Veillez à tout d'abord suivre la procédure complète de plainte du centre de rétention d'immigration.
- 2** Ecrivez-nous une note brève sur l'objet de votre plainte et la raison pour laquelle vous êtes toujours mécontent.
- 3** Envoyez-nous tous vos documents – y compris tous les formulaires de plainte du centre de rétention d'immigration.

Où envoyer votre plainte

Où envoyer tous mes documents ?

Envoyer **tous vos documents de plaintes** à l'adresse suivante :

Prisons and Probation Ombudsman
PO Box 70769
London
SE1P 4XY

Vos lettres adressées au Médiateur sont exemptées d'affranchissement.

"Merci pour tout le temps et l'effort que vous avez employés à mener votre enquête, je vous en suis très reconnaissant."

Plaignant B,
Prison de Kennet

Prisons &
Probation
Ombudsman
Independent Investigations

Comment porter plainte auprès du Médiateur

